



L'ECHO

FO DGFIP
la force syndicale

DE L'ESSONNE

Secrétaire Départemental : Cédric CERCLE (HDIF Corbeil ☎ 01.60.90.51.52)

Secrétaires adjoints : Lionel BOYER (TP Evry) – Cécile COMOTTO (CDI Evry)

Permanent : Odile JUEL (DDFIP ☎ 01.69.13.26.81)

Trésorier: Maryvonne GERDUYN (DDFIP ☎ 01.69.13.27.29)

N°40 du 30 septembre 2010

Courriel : fo.091@dgfip.finances.gouv.fr

CTPD du 30 septembre 2010

L'ordre du jour de ce Comité Technique Paritaire Départemental qui s'est réuni le 30 septembre 2010 à 9h30 était le suivant :

I Approbation des Procès Verbaux des CTPD du :

- * 15 avril 2010,
- * 17 juin 2010.

Ces Procès Verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

II Rapport d'activité de la DDFIP (ex DSF et ex TG) pour 2009 :

La direction a présenté le rapport d'activité de la DDFIP pour 2009.

L'examen du rapport d'activité a été l'occasion de protester une nouvelle fois contre les suppressions d'emplois sans allègement ni simplifications des tâches. Le management ne peut résoudre tous les problèmes, surtout qu'il ajoute souvent du stress aux agents.

III Approbation du protocole accueil de Massy :

La direction a présenté le protocole portant sur l'accueil des SIP de Massy Nord et de Massy Sud en vue d'organiser le fonctionnement de la cellule d'accueil commun de Centre des Finances Publiques de Massy.

Cet accueil offre un point d'entrée unique mutualisé pour l'ensemble des SIP de Massy Nord et de Massy Sud et auprès duquel les usagers particuliers peuvent obtenir, sans démarche supplémentaire, une réponse à leurs demandes.

Le protocole contient les modalités organisationnelles du dispositif de l'accueil physique commun mis en place pour les deux SIP du site de Massy en sept parties :

- l'espace accueil,
- le périmètre de compétence et les principes d'organisation de l'accueil mutualisé,
- le traitement des demandes des usagers qui ne peuvent pas avoir un traitement mutualisé,
- le management, le pilotage et la valorisation de l'accueil,
- la communication,
- la gestion des outils de communication entre les contribuables et le service : le téléphone, les courriels et le courrier ,
- la révision du protocole.

Ce protocole a donné lieu à des échanges nourris. Il ne donne satisfaction à personne. De plus, il n'est pas complet.

Un nouveau document sera présenté.

IV Service Impôts des Particuliers :

➤ Mise en place du SIP d'Evry :

Cette mise en place se traduit par le regroupement physique des personnels du CDI d'Evry et ceux de la trésorerie spécialisée impôts d'Evry dans les locaux du CDI.

Les effectifs amenés à constituer le SIP :

- pour la filière fiscale : 4 emplois de cadres B et 17 emplois de cadres C,
- pour la filière gestion publique : 4 emplois de cadres B et 7 emplois de cadres C.
- l'encadrement du SIP sera confié à Lionel Boyer, trésorier principal, actuel chef de poste, qui sera assisté de 2 cadres : un A filière fiscale et, pour la filière gestion publique, un des 2 cadre A adjoints à la trésorerie d'Evry. Le 2^{ème} adjoint de cette trésorerie rejoindra le PRS.

Les règles de gestion des agents et de vie quotidienne :

Concernant les règles de vie quotidienne pour les agents des deux réseaux, la proposition d'harmonisation du volet collectif sera les plages horaires actuellement en vigueur au CDI d'Evry :

7h30	9h30 □ 11h30		14h00 □ 16h00	19h00
	PLAGE FIXE		PLAGE FIXE	
Amplitude maximale d'une journée : 11h30				
Durée maximale d'une journée : 10h00				
Durée minimale d'une journée : 4h00				

Pour le volet individuel qui concerne la durée du temps de travail, le nombre de jours ARTT et l'écrêtement quatre possibilités seront offertes aux agents au 1^{er} janvier 2011:

Module	Durée hebdomadaire	Nbre de jours ARTT	Congés annuels	Total (*)
1	36h12	0	32	31
2	37h30	8	32	39
5	38h	11	32	42
4	38h30	13	32	44

(*) sous déduction d'un jour ARTT au titre de la journée de solidarité

Concernant les horaires variables, depuis le 1^{er} juillet 2009 un écrêtement mensuel est pratiqué dans les 2 réseaux au delà de 12 heures de crédit.

Les nouvelles règles donneront lieu à l'établissement d'un règlement intérieur qui sera soumis au CTPD.

La parité syndicale a proposé quelques modifications sur le site : la création de sanitaires handicapés et la modification d'un box afin qu'il soit accessible aux personnes handicapées.

➤ Mise en place du SIP de Palaiseau Nord-Est :

Cette mise en place se traduit par :

- le regroupement physique des personnels du CDI de Palaiseau Nord Est et ceux en charge de l'activité recouvrement de m'impôt de la trésorerie de Palaiseau,
- la création d'un accueil fiscal de proximité, en liaison avec le SIP, à la trésorerie de Bièvres,
- la transformation de la trésorerie de Palaiseau en trésorerie spécialisée secteur public local.

Les effectifs amenés à constituer le SIP :

- pour la filière fiscale : 7 emplois de cadres B et 13 emplois de cadres C,
- pour la filière gestion publique, seuls les agents en charge de l'activité recouvrement et caisse/comptabilité du recouvrement rejoindront le SIP : 10 emplois de cadres B et 4 emplois de cadres C.
- l'encadrement du SIP sera confié à Martine Procacci, inspectrice départementale, qui sera assisté d'un adjoint filière gestion publique de la Trésorerie de Palaiseau.

Les règles de gestion des agents et de vie quotidienne :

Concernant les règles de vie quotidienne pour les agents des deux réseaux, la proposition d'harmonisation du volet collectif sera les plages horaires actuellement en vigueur au CDI de Palaiseau Nord :

7h30	9h30 □ 11h30		14h00 □ 16h00	19h00
	PLAGE FIXE		PLAGE FIXE	
Amplitude maximale d'une journée : 11h30				
Durée maximale d'une journée : 10h00				
Durée minimale d'une journée : 4h00				

Pour le volet individuel qui concerne la durée du temps de travail, le nombre de jours ARTT et l'écrêtement quatre possibilités seront offertes aux agents au 1^{er} janvier 2011:

Module	Durée hebdomadaire	Nbre de jours ARTT	Congés annuels	Total (*)
1	36h12	0	32	31
2	37h30	8	32	39
5	38h	11	32	42
4	38h30	13	32	44

() sous déduction d'un jour ARTT au titre de la journée de solidarité*

Concernant les horaires variables, depuis le 1^{er} juillet 2009 un écrêtement mensuel est pratiqué dans les 2 réseaux au delà de 12 heures de crédit.

V Opérations d'ajustement des périmètres au 1^{er} janvier 2011 :

Le déploiement des SIP dans le département nécessite des transferts de compétence géographique entre trésoreries ou entre trésoreries et SIP.

Prendront effet au 1^{er} janvier 2011 les réorganisations suivantes :

- transfert du recouvrement des communes de Villejust, la Ville du Bois, Villebon sur Yvette et Nozay du SIP de Palaiseau Nord Est au SIP de Massy Sud,
- transfert de la commune d'Angervilliers de la Trésorerie de Limours vers le SIP d'Arpajon,
- transfert du recouvrement de la commune de Fleury Mérogis de la trésorerie de Sainte Geneviève des Bois vers celle de Corbeil Villabé.

Nous remarquons que 4 communes supplémentaires seront attachées au SIP de Massy alors qu'il a déjà des difficultés à accueillir son public.

De plus, le transfert de Fleury-Mérogis sur Corbeil éloigne les contribuables du guichet des Finances Publiques. L'intérêt des usagers n'est pas celui de l'administration.

VI Tansfert de la gestion hospitalière de la trésorerie de Dourdan à la trésorerie d'Etampes collectivités :

La création à Etampes du Centre Hospitalier Sud Essonne issu de la fusion des deux hôpitaux de Dourdan et d'Etampes prendra effet le 1^{er} janvier 2011.

La trésorerie de Dourdan est une trésorerie mixte qui gère, au titre du secteur public local, des collectivités et l'hôpital de Dourdan. La localisation du siège social du nouvel établissement à Etampes nécessite de regrouper la gestion hospitalière sur la trésorerie d'Etampes Collectivités.

Les quatre agents qui assurent l'activité hôpital de la trésorerie de Dourdan devraient rejoindre la trésorerie d'Etampes collectivités.

Après ce transfert, la trésorerie de Dourdan comptera 8 agents.

VII Questions diverses :

➤ Trésorerie de Juvisy :

La dégradation du site est très inquiétante. En plus des dégâts des eaux, il y a de l'amiante dans les dalles de sol qui s'usent ainsi que des risques d'électrocution. La direction a recherché depuis plusieurs années un autre site qui semble être trouvé dans une annexe de la mairie. Il faut finaliser l'accord et faire les travaux d'adaptation avant le déménagement. Le droit de retrait des agents a été évoqué. Des travaux de mise en sécurité du site actuel dans l'urgence ont été annoncés par l'encapsulage des dalles usées et les travaux électriques qui s'imposent.

➤ **Réingénierie des process** :

Cette expérimentation (au SIE dans l'Essonne) a pour but de demander les idées aux services locaux, de terrain. On a fait appel à des consultants privés pour reprendre les méthodes qui existent déjà. Elles seront ensuite adaptées à la DGFIP.

➤ **Le site de Corbeil** :

Le marché de désamiantage est en cours. Une entreprise a été retenue. Le temps des travaux est estimé à 5 mois. Ce qui repousse l'arrivée des services dans les lieux estimée vers fin 2011-début 2012.

Quant à l'analyse de sol et d'eau, la DRIRE certifie qu'il n'y a pas de problème, l'écoulement des eaux d'Altis ne se fait pas vers le site.

➤ **Parking des Champs Elysées** :

Le besoin est de 85 places. 67 places seront en location sur le parking voisin, et environ 20 places seront autorisées par la mairie de Courcouronnes (macaron). Cela a un coût et obèrera le budget de fonctionnement.

➤ **Concours** :

Les autorisations d'absence doivent être les mêmes dans les deux filières, et on applique les plus favorables aux agents. Ainsi une journée d'autorisation d'absence est accordée aux agents la veille d'un concours.

Nous avons soulevé la question de la vérification d'identité pendant l'épreuve. Pour nous, elle doit se faire avant l'épreuve et laisser aux candidats le temps de composition sans être dérangé. Etre interrompu pour vérifier la CNI et la convocation est très perturbant.

